

Service des impôts des particuliers
et des collectivités territoriales
et des divers organismes
à l'attention des contribuables
et des collectivités territoriales
et des divers organismes

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro de rôle K 1 17 70 401 401 117
N° de rôle de l'avis 28 40 401 401 00
Numéro de propriétaire 100 V00063 Y
Département d'imposition 400
LOT
Commune d'imposition 100
LATRONQUIERE
Numéro de rôle 221
Date d'établissement 11/08/2025
Date de mise en recouvrement 31/08/2025
Identifiant service 40036

V0004000 00000000
0 000 00 1 14 130
40210 LATRONQUIERE

Somme à payer

2 680,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

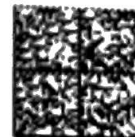
Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2025, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone

pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel au 1 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h pour toute autre question votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place

à l'adresse de votre centre des finances publiques sur impots.gouv.fr rubrique Contact et prise de RDV

* pour le paiement de votre impôt :

SF FULAY
58 Av FRA BERT DE LPRAT
46100 FULAY, CÉDEX
Tel 05 65 50 70 00

* pour le montant de votre impôt :

SDF DU LOT
CÉL FONG DÉP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 LATRONQUIERE
Tel 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

Propriétés bâties

Propriétés non bâties

Références administratives : 460 01 111 036 160 160 E M

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy, 75572 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe habitations ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2024	4,320 %	%	0,30 %	0,24 %	14,10 %	0,538 %	
Taux 2025	4,320 %	%	0,30 %	0,242 %	14,10 %	0,521 %	
Adresse	51000 RUE DE L'ÉGLISE						
Base	1619		1619	1619	1619	1619	
Cotisation	701		102	4	228	9	1043
Cotisation base							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation base							
Cotisation 2024	689		100	4	224	9	
Cotisation 2025	701		102	4	228	8	1043
Variation	+1,74 %	%	+2,00 %	0 %	+1,79 %	-11,11 %	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2024	172,62 %	%	6,86 %	119,17 %	0,832 %	33,30 %	3,35 %	
Taux 2025	172,62 %	%	6,86 %	119,17 %	0,84 %	33,92 %	3,68 %	
Bases terres non agricoles						946	662	
Bases terres agricoles	662		662					
Cotisation 2024	1284		51			310	25	1533
Cotisation 2025	1143		45			321	24	
Variation	-10,98 %	%	-11,76 %	%	%	+3,55 %	-4,00 %	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État				70		Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		
Frais de gestion de la fiscalité directe locale							104	
Dégrevement Habitation principale								
Dégrevement JA État								
Dégrevement JA Collectivité								
Montant de votre impôt							2680	

1637 6A EC